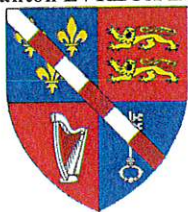


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

9 décembre 2022

Date d'affichage :

9 décembre 2022

Date de réunion :

12 décembre 2022

De la commune de Jouy sur Eure
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20221212-2022_DELCOM0037-DE

Objet : Finalisation Travaux clôture Presbytère – Fonds de concours

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de finaliser les travaux de clôture du presbytère, et propose un devis pour la réalisation de 2 portails et 2 portillons de l'artisan PREVOST CHARLES n° 2022-10-001 du 12/10/2022 d'un montant de 6.215,92 € TTC joint à la présente délibération. L'ordonnateur précise à l'assemblée qu'il se charge d'obtenir d'autres devis pour ces mêmes travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour interroger Evreux Portes de Normandie afin d'obtenir des subventions d'investissements pour ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Avant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à
d'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

➤ Accepte le devis de l'artisan PREVOST CHARLES n° 2022-10-001 du 12/10/2022 d'un montant de 6.215,92 € TTC joint à la présente délibération.

➤ Cette dépense devra être inscrite dans le budget 2023 en investissement.

- Demande à Monsieur le Maire de déposer auprès d'Evreux Portes de Normandie, service contractualisations et financements, la demande de fonds de concours.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Rouen (53 avenue Gustave-Flaubert, 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCALCE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN

